

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2016**

## **1 Projet de fusion des syndicats intercommunaux d'adduction en eau potable**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident ,à l'unanimité, d'émettre un avis favorable

- A la création d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable à compter du 01/01/2017 dénommé « Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Goas Koll Traou Long », issu de la fusion du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de Goas Koll et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Traou Long.
- Sur les statuts du Syndicat à savoir
  - Dénomination – objet – siège – durée
  - Administration du Syndicat
  - Dispositions financières
  - Dispositions diverses
  -

## **2 Convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre sur l'opération de sécurisation de la RD 42.**

Afin de mener l'opération de sécurisation de la traversée du centre bourg, la commune a décidé de solliciter Lannion-Trégor Communauté pour une mission de Maîtrise d'œuvre.

Afin de définir le contenu et les modalités de ce travail de collaboration entre le Maire, autorité compétente et Lannion-Trégor Communauté, une convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération est proposée au conseil municipal.

Après avoir présenté le contenu de la convention aux membres du Conseil Municipal, la Commune décide d'autoriser, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer cette convention avec Lannion-Trégor Communauté.

## **3 L.T.C : Mémoire de Maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie/réseaux**

Vu la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie/réseaux/aménagement urbain en date du 15/01/2016 et validée par délibération du conseil municipal en date du 12/09/2016,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le mémoire relatif à la prestation de maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie/réseaux :

- Maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie/réseau : prestation réalisée du 01/01 au 31/03/2016 (études ingénierie) : 438.48 €.

## **4 Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé**

- Lannion-Trégor Communauté propose à la commune de Trémel de signer une convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagée.
- Cette convention définit les modalités selon lesquelles la commune de Trémel bénéficie du service de Conseil en Energie Partagé de Lannion-Trégor Communauté. L'objectif étant d'œuvrer à la maîtrise énergétique du patrimoine public et du développement des énergies renouvelables.
- Après avoir présenté le contenu de la convention aux membres du Conseil Municipal, la Commune décide d'autoriser, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer cette convention avec Lannion-Trégor Communauté.

### **5 sécurisation de la traversée du centre bourg : devis**

Dans le cadre du programme de travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du centre bourg, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- De retenir le devis en date du 29/07/2016 de l'Agence COLAS GUINGAMP : création de trois plateaux surélevés – détail quantitatif –  
Montant H.T : 7 476,00 € soit 8 971,20 € T.T.C

### **6 parcelle C 1304 : création d'une servitude de passage**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- la création d'une servitude de passage sur la partie nord de la parcelle communale cadastrée C 1304 (terrain de sport communal) au contact du chemin de Kerniet et de la parcelle cadastrée C 1270 afin de permettre l'accès à la propriété cadastrée C 1241 et C 1270.

Cette servitude sur le domaine public est compatible avec l'utilisation du bien.  
Cette servitude est un droit perpétuel.  
La commune de Trémel a la charge de l'entretien de ce passage.

- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte de vente de la propriété.

### **7 admission en non valeur**

Après présentation par le Maire de Trémel de l'état de présentation en non-valeur d'un titre pour un montant de 17.12 €, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ce titre.

### **8 Don de Monsieur Jean LE TREUT pour l'Eglise de Trémel**

En juillet 2016, la commune de Trémel a rendu hommage au sculpteur trémélois Lucien PRIGENT en rebaptisant sa petite salle communale de son nom. A cette occasion, Monsieur Jean LE TREUT, a sculpté sur bois, gracieusement, une plaque commémorative apposée sur la façade du bâtiment. Pour le remercier de son geste, la commune lui a remis un bon d'achat d'une valeur de 150.00 €.

Monsieur Jean LE TREUT a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter que cette somme soit reversée sous la forme d'un don à l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur de l'Eglise de Trémel afin de contribuer à la restauration de l'édifice ravagé par un incendie le 21 juin 2016 dernier.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté unanimement la demande de Monsieur Jean LE TREUT et le remercient chaleureusement pour son geste de soutien.